

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Néant

Pouvoirs de :
M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Finance – Budget général – Décision modificative n°2

N°20231212-10

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et à la demande de la trésorerie, il apparaît nécessaire de procéder aux écritures d'ordre suivantes en section de fonctionnement et

d'investissement, afin de régulariser les situations de biens trop amortis et d'autres non amortis, **sans augmentation des crédits disponibles**, selon les tableaux ci-dessous :

Dans ce tableau sont listés les changements d'imputations (en sections de fonctionnement et d'investissement).

Section de Fonctionnement					
Chap/Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
042-6811		7 247€			
Chap 011 Art 6132			7 247€		
TOTAUX		7 247€	7 247€	0	0

SOLDE FONCTIONNEMENT	7 247€	7247€
----------------------	--------	-------

Section d'Investissement					
Chap/Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
041-1311		135 862.11€			
041-1312		57 500€			
041-1313		13 710€			
041-1318		57 200€			
041-1321				135 862.11€	
041-1322				57 500€	
041-1323				13 710€	
041-1328				57 200€	
TOTAUX		264 272.11€	0	264 272.11€	0

SOLDE INVESTISSEMENT	264 272.11€	264 272.11€
----------------------	-------------	-------------

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget et correspondent à des mouvements d'ajustements des crédits ouverts au budget primitif 2023 ;

VU les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel général de la commune approuvé le 13 février 2023 par les membres du conseil municipal ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget général de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

Section de Fonctionnement					
Chap/Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
042-6811		7 247€			
Chap 011 Art 6132			7 247€		
TOTAUX		7 247€	7 247€	0	0

SOLDE FONCTIONNEMENT	7 247€	7247€
----------------------	--------	-------

Section d'Investissement					
		DEPENSES		RECETTES	
Chap/Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
041-1311		135 862.11€			
041-1312		57 500€			
041-1313		13 710€			
041-1318		57 200€			
041-1321				135 862.11€	
041-1322				57 500€	
041-1323				13 710€	
041-1328				57 200€	
TOTAUX		264 272.11€	0	264 272.11€	0

SOLDE INVESTISSEMENT	264 272.11€	264 272.11€
----------------------	-------------	-------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 15 DEC. 2023
Publié le : 15 DEC. 2023

